

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers**

- En exercice : 12
- Présents : 09
- Votants : 11
- Absent(s) : 1
- Exclu(s) : 0

Date de la convocation :

27/01/2026

Date d'affichage :

27/01/2026

L'an deux mille vingt-six, le 04 février, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, 15 rue de Montée, sous la présidence du
Mme INVERNIZZI Estelle, Maire,

Etaient présents :

Mme AUBLANC Chantale, Mme AUTHEVELLE Chloé, Mme AUTHEVELLE Marie-Thérèse, M. ALLEMAND Arnaud, M. BERNARD Laurent, , M. JANIN Patrick, Mme INVERNIZZI Estelle, Mme LACOUR Chantal, M LORY Cédric.

Excusé(es) : M. CALBRIS Yohann donne pouvoir à M BERNARD Laurent ; M LARGE Pierre donne pouvoir à Mme INVERNIZZI Estelle

Absent : M. TARTARIN Vincent

Mme AUTHEVELLE Chloé est désignée comme Secrétaire de séance.

2026-02/01 : Domaine et patrimoine – autres actes de gestion du domaine public – convention :

Sur l'exposé du rapporteur Mme Estelle INVERNIZZI.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29 (uniquement pour les communes) ou bien l'article L5214-16 (uniquement pour les EPCI) ;

Vu la délibération du Conseil général de Saône-et-Loire en date du 9 avril 2009 proposant la création d'une Agence Technique Départementale sous la forme d'un établissement public administratif ;

Vu les statuts de l'Agence adoptés par l'Assemblée générale constitutive du 15 octobre 2009, et modifiés par les Assemblées générales Extraordinaires du 29 novembre 2010, du 11 décembre 2015 et 10 novembre 2023 ;

Vu le règlement intérieur des adhérents approuvé par la délibération n°2009-05 du Conseil d'administration de l'Agence du 10 décembre 2009, et modifié par les Conseils d'administration des 5 décembre 2012, 5 décembre 2013, 11 décembre 2015 et du 14 décembre 2022 ;

Vu la délibération N°2016-5/5 du conseil municipal de la commune de Bragny-sur-Saône, en date du 17 mai 2016, portant adhésion à l'Agence Technique Départementale de Saône et Loire ;

Vu la délibération N°010 du conseil municipal de la commune de Bragny-sur-Saône, en date du 03/03/2025, sollicitant la mise à disposition de données et d'applications du système d'information géographique proposé par l'Agence Technique Départementale de Saône et Loire ;

Vu la convention en date du 28/03/2025 relative à la mise à disposition de données et d'applications du système d'information géographique proposé par l'Agence Technique Départementale de Saône et Loire ;

Considérant les champs d'intervention du programme d'activité en vigueur voté par l'Assemblée Générale de l'Agence Technique Départementale de Saône et Loire ;

Considérant que dans le cadre de ses missions de service public, l'Agence Technique Départementale de Saône et Loire a mis en place un Système d'Information Géographique (SIG) pour répondre aux besoins métiers en matière de cartographie de ses différents services ;

Considérant que l'Agence Technique Départementale de Saône et Loire a décidé de mettre ce système d'information géographique à disposition de ses membres afin de faciliter et partager l'accès à des services cartographiques performants ;

Considérant que le portail SIG ainsi mis à disposition est accessible depuis un navigateur web et donne accès à un ensemble de données cartographiques en lien avec les besoins en matière de gestion de l'urbanisme, des réseaux, des espaces publics, de la voirie, du développement économique...etc.

Considérant que pour mener à bien ses missions dans les meilleures conditions, l'Agence Technique Départementale de Saône et Loire est amenée à conclure des conventions de partenariat avec divers acteurs publics ou privés de l'ingénierie territoriale ;

Considérant que, dans ce cadre, un échange réciproque de données est souvent nécessaire, notamment pour enrichir le SIG au bénéfice des collectivités utilisatrices ;

Considérant que ce partage de données demeure toutefois soumis à l'autorisation préalable des collectivités propriétaires ;

Considérant que le projet d'avenant vise à autoriser l'Agence Technique Départementale de Saône et Loire à partager les données dont la commune de Bragny-sur-Saône est propriétaire dans le cadre des partenariats conclus avec des acteurs publics ou privés de l'ingénierie locale ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

DECIDE
A l'unanimité

Article 1 : D'APPROUVER l'avenant à la convention de mise à disposition du système d'information géographique, autorisant l'Agence Technique Départementale de Saône et Loire à partager les données dont la commune de Bragny-sur-Saône est propriétaire dans le cadre des partenariats conclus avec des acteurs publics ou privés de l'ingénierie territoriale ;

Article 2 : AUTORISE le maire à signer ledit avenant ;

Article 3 : DE DIRE que Madame le Maire, ou son représentant sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération, sans délai ;

Article 4 : D'INFORMER que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Dijon dans le délai de 2 mois de sa dernière mesure de publicité.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à BRAGNY-SUR-SAONE,

Madame le Maire,

Estelle INVERNIZZI



Madame la secrétaire de séance,
Chloé AUTHEVELLE,

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le

ID : 071-217100544-20260204-2026_2_1-DE

S²LO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers**

- En exercice : 12
- Présents : 09
- Votants : 11
- Absent(s) : 1
- Exclu(s) : 0

Date de la convocation :

27/01/2026

Date d'affichage :

27/01/2026

L'an deux mille vingt-six, le 04 février, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, 15 rue de Montée, sous la présidence du Mme INVERNIZZI Estelle, Maire,

Etaient présents :

Mme AUBLANC Chantale, Mme AUTHEVELLE Chloé, Mme AUTHEVELLE Marie-Thérèse, M. ALLEMAND Arnaud, M. BERNARD Laurent, M. JANIN Patrick, Mme INVERNIZZI Estelle, Mme LACOUR Chantal, M LORY Cédric.

Excusé(es) : M. CALBRIS Yohann donne pouvoir à M BERNARD Laurent ; M LARGE Pierre donne pouvoir à Mme INVERNIZZI Estelle

Absent : M. TARTARIN Vincent

Mme AUTHEVELLE Chloé est désignée comme Secrétaire de séance.

2026-02/02 : Finances locales – Subvention - DETR :

Objet : Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour « Réhabilitation maison Farion – création de 3 studios pour les apprentis, stagiaires et jeunes travailleurs et 1 studio pour les violences intrafamiliales » au titre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) « année 2026 »

Présentation du projet : Notre commune, engagée dans la revitalisation de son centre-bourg et la lutte contre la vacance immobilière, souhaite mettre en œuvre le projet intitulé « transformation d'un bâtiment au cœur du village.

L'objectif principal de ce projet est donc de créer des logements adaptés aux besoins des seniors. En effet, de nombreux habitants âgés de notre territoire résident aujourd'hui dans des maisons devenues trop grandes et difficiles à entretenir. Ce projet leur offrira la possibilité de se loger dans un cadre sécurisé et adapté, tout en restant au cœur du village.

Les logements situés au rez-de-chaussée et au premier étage seront entièrement accessibles aux personnes à mobilité réduite, afin de garantir un confort optimal et une autonomie préservée.

Par ailleurs, une salle classée en Établissement Recevant du Public (ERP) sera aménagée au rez-de-chaussée. Cet espace polyvalent permettra aux locataires d'y accueillir leur famille ou d'y organiser des rencontres intergénérationnelles, en collaboration avec l'école locale et les associations du village.

Dans une logique de mixité et de solidarité, les logements du deuxième étage seront réservés aux étudiants, stagiaires et apprentis, favorisant ainsi les échanges entre les générations et renforçant le lien social.

Enfin, un logement sera spécifiquement dédié aux situations d'urgence, en partenariat avec le réseau d'aide aux victimes de violences intrafamiliales, afin d'offrir un hébergement temporaire et sécurisé aux personnes concernées.

Coût global prévisionnel HT du projet : 869 341€

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la préfecture au titre de la DETR 2026.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

**ANNEXE 1 :
PLAN DE FINANCEMENT
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR/DSIL**

es les cellules sur fond jaune sont à compléter (ne pas modifier les cellules sur fond b

ANNÉE

2026

Signature :

NOM DE LA COLLECTIVITÉ
(MAÎTRE D'OUVRAGE) :

Commune de Bragny sur Saône

INTITULÉ DE L'OPÉRATION :

Réhabilitation de la maison Farion pour la création de 7 logements

DÉPENSES HT :

* travaux	764 341,00 € (1)
* maîtrise d'œuvre	89 250,00 € (2)
* bureau de contrôle technique	4 700,00 € (2)
* bureau coordination SPS	4 000,00 € (2)
* autres :	7 050,00 € (2) et (3)

TOTAL DÉPENSES HT :

869 341 €

(1, 2, 3) : à compléter selon totaux (avec décimale), à reporter depuis l'annexe 3 « Récapitulatif détaillé »
(2) : à remplir uniquement si l'opération est concernée par ce type de dépenses
(3) : préciser la nature des autres dépenses

RECETTES SUR 5 ANNÉES : Le montant total des recettes nettes attendues sur 5 ans devra être déduit du montant total des dépenses HT (éligibles)

Recettes nettes sur 5 années	☒ location ☐ vente	Détail du calcul (joindre budget détaillé si nécessaire) compléter le tableau de calcul des recettes nettes (Annexe 2)	Total recettes
			160 300,00 €
TOTAL RECETTES nettes			160 300 €

FINANCEMENTS PUBLICS

(total dépenses HT (a) - total des recettes (b) = assiette éligible (montant des dépenses éligibles à financer))
(a) (b) =

869 341 € 160 300 € 709 041 €

Financements publics et privés concernés		Montant de la dépense éligible à financer (assiette éligible)	Pourcentage d'intervention DETR/DSIL et co-financeurs sur coût projet (total dépenses HT)	% sur base éligible DETR/DSIL (selon catégorie) ET % sur base éligible co- financeurs	Montant du financement
DETR/DSIL	Sollicitée	709 041 €	32,62%	40,00 %	283 616 €
Conseil départemental	☒ sollicitée ☐ attribuée	200 000 €	4,60%	20,00 %	40 000 €
CR BFC	☐ sollicitée ☐ attribuée		0,00%		0 €
Amendes de Police	☐ sollicitée ☐ attribuée		0,00%		0 €
Autre financement public: UE (à préciser ex: ADEME, ...)	☐ sollicitée ☐ attribuée		0,00%		0 €
TOTAL FINANCEMENTS PUBLICS EXTERIEURS			37,23%		323 616 €
FONDS PRIVÉS (association, dons, Fondation du Patrimoine, mécénat, fondations, CAF, ...)	☒ sollicitée ☐ attribuée		0,00%		0 €
AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	☒ emprunt ☐ fonds propres	869 341 €	62,77%		545 725 €
TOTAL FINANCEMENTS			100,00%		869 341 €
CONTRÔLE règle de participation minimale du maître d'ouvrage (MO) à l'opération (participation minimale = 20% du total financements apportés par des personnes publiques (Total financements publics extérieurs + maître d'ouvrage = FAPP))			% participation maître d'ouvrage sur FAPP	Montant financement MO	Montant FAPP
			62,77%	545 725 €	869 341 €

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- ADOPTE l'opération de la Réhabilitation maison Farion – création de 3 studios pour les apprentis, stagiaires et jeunes travailleurs et 1 studio pour les violences intrafamiliales et ARRÊTE les modalités de financement ;

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;

- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

- AUTORISE le maire à accomplir toutes les formalités et à signer tout document relatif à cette opération.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à BRAGNY-SUR-SAONE,

Madame le Maire,

Estelle INVERNIZZI



Madame la secrétaire de séance,

Chloé AUTHEVELLE

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Authevelle', is written over the printed name.

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le

The logo for the 'SLO' (Service Local d'Orientation) is displayed, consisting of the letters 'SLO' in a stylized blue font with a small graphic element.

ID : 071-217100544-20260204-2026_2_2-DE

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le

S²LOW

ID : 071-217100544-20260204-2026_2_2-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers**

- En exercice : 12
- Présents : 09
- Votants : 11
- Absent(s) : 1
- Exclu(s) : 0

Date de la convocation :

27/01/2026

Date d'affichage :

27/01/2026

L'an deux mille vingt-six, le 04 février, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, 15 rue de Montée, sous la présidence du
Mme INVERNIZZI Estelle, Maire,

Etaient présents :

Mme AUBLANC Chantale, Mme AUTHEVELLE Chloé, Mme AUTHEVELLE Marie-Thérèse, M. ALLEMAND Arnaud, M. BERNARD Laurent, M. JANIN Patrick, Mme INVERNIZZI Estelle, Mme LACOUR Chantal, M LORY Cédric.

Excusé(es) : M. CALBRIS Yohann donne pouvoir à M BERNARD Laurent ; M LARGE Pierre donne pouvoir à Mme INVERNIZZI Estelle

Absent : M. TARTARIN Vincent

Mme AUTHEVELLE Chloé est désignée comme Secrétaire de séance.

2026-02/03 Finances locales – décisions budgétaires – admission en non-valeur des créances irrécouvrables :

Madame le Maire informe l'Assemblée délibérante que, la trésorerie de Chalon-sur-Saône a transmis un état de produits communaux à présenter au Conseil Municipal, pour décision d'admission en non-valeur, dans le budget de la Commune.

Madame le Maire rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au Trésorier, et à lui seul, de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Madame le Maire explique qu'il s'agit de créances communales pour lesquelles le trésorier n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui.

Le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 406.80€ budget assainissement et 161.93€ au budget communal

Le conseil vote 5 CONTRE et 6 POUR

Le conseil autorise Madame le Maire à signer tous les documents et à prendre les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à BRAGNY-SUR-SAONE,

Madame le Maire,

Estelle INVERNIZZI



Madame la secrétaire de séance,

Chloé AUTHEVELLE

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le

ID : 071-217100544-20260204-2026_2_3-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers**

- En exercice : 12
- Présents : 09
- Votants : 11
- Absent(s) : 1
- Exclu(s) : 0

Date de la convocation :

27/01/2026

Date d'affichage :

27/01/2026

L'an deux mille vingt-six, le 04 février, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, 15 rue de Montée, sous la présidence du
Mme INVERNIZZI Estelle, Maire,

Etaient présents :

Mme AUBLANC Chantale, Mme AUTHEVELLE Chloé, Mme AUTHEVELLE Marie-Thérèse, M. ALLEMAND Arnaud, M. BERNARD Laurent, M. JANIN Patrick, Mme INVERNIZZI Estelle, Mme LACOUR Chantal, M LORY Cédric.

Excusé(es) : M. CALBRIS Yohann donne pouvoir à M BERNARD Laurent ; M LARGE Pierre donne pouvoir à Mme INVERNIZZI Estelle

Absent : M. TARTARIN Vincent

Mme AUTHEVELLE Chloé est désignée comme Secrétaire de séance.

2026-02/04 Finances locales – divers – Devis :

L'entreprise 2C THERMIQUES propose un devis de 1712.88€TTC pour le remplacement des tubes cuivre eau froide/ eau chaude dans la partie cave de la maison Ravenet.

Le conseil vote POUR à l'unanimité

L'entreprise 2C THERMIQUES propose un devis de 515€ HT par module anticalcaire.

Le conseil vote 5 POUR - 4 CONTRE – 2 ABSTENTION

Le conseil autorise Madame le Maire à signer tous les documents et à prendre les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à BRAGNY-SUR-SAONE,

Madame le Maire,

Estelle INVERNIZZI



Madame la secrétaire de séance,

Chloé AUTHEVELLE

Envoyé en préfecture le 17/02/2026

Reçu en préfecture le 17/02/2026

Publié le



ID : 071-217100544-20260204-2026_2_4-DE